

08 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20230225-DC2023\_01\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

N° DC 2023-01-14

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 25 février à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Gervais d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 10 février 2023

Nombre de membres : en exercice : 118  
Présents : 76 Pouvoirs : 5  
Votants : 81 (dont 5 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Jean-Yves ARNAUD (MENAT) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE ( CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Marie-André BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Sébastien BLANC (LOYBEYRAT) ; Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE) ; Jean-Charles BRUN (BUSSIERES ET PRUNS) ; Annie BUSANCIC-MERCIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Jean-Patrick CAZAL (MOURUEILLE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL) ; Daniel CITON (LA CROUZILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Pierre COLLANGE (LISSEUIL) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Pierre ESPAGNOL (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Philippe IMBAUD (YOUX) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Olivier KNIPPING (SAINT MYON) ; Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Patrick LAPARRAT (COMBRONDE) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Joël PERRIN (LAPEYROUSE) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Christian RAFFIER (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

**Absents ayant donné procuration** :

Jean-François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)

Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ayant donné pouvoir à Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX)

Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ayant donné pouvoir à Alain DURIN (ARS LES FAVETS)

Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)

Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ayant donné pouvoir à Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT)

Madame Amélie PEREZ a été élue secrétaire de séance.

**Objet : PRIME DE PERFORMANCE 2023 DES AGENTS ET SALARIES  
DU SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE**

Par délibération en date du 8 juin 2022, le Bureau Syndical a fixé les critères d'attribution de la prime de performance. Pour mémoire, cette dernière comprend deux parts :

- Une base fixe, égale à 1500 € bruts / an pour un salarié à temps plein (ce montant est versé même en cas d'absence du salarié, excepté en cas de suspension du contrat de travail),
- Une part variable, calculée en fonction du nombre de points attribués individuellement lors de l'évaluation de l'agent, et tenant compte du temps de présence réel du salarié durant l'année en cours. Cette part variable ne concerne pas les agents en CDD.

En 2022, le montant moyen réservé à chaque agent à temps plein bénéficiant des deux parts s'élevait à environ 3000 € bruts.

Afin de prendre en compte l'inflation, le Président et les Vice-Présidents proposent d'augmenter la base fixe de la prime de performance en 2023, et de la porter à 2200 € bruts. Ainsi, le montant moyen réservé à chaque agent à temps plein bénéficiant des deux parts s'élèverait en 2023 à 3700 € bruts.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'augmenter en 2023 la base fixe de la prime de performance pour la porter à 2200 € bruts, soit un montant moyen d'environ 3700 € bruts réservé à chaque salarié, ce qui correspond à une enveloppe totale de 196 000 € toutes charges comprises (enveloppe ajustée en fonction du nombre d'agents),
- De maintenir l'échelonnement des versements de cette prime selon le calendrier suivant :
  - ✓ Avance de 800 € bruts (par agent à temps plein) en avril 2023,
  - ✓ Avance de 800 € bruts (par agent à temps plein) en août 2023,
  - ✓ Solde en novembre 2023.

*Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 2 février 2023.*

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'augmenter en 2023 la base fixe de la prime de performance pour la porter à 2200 € bruts, soit un montant moyen d'environ 3700 € bruts réservé à chaque salarié, ce qui correspond à une enveloppe totale de 196 000 € toutes charges comprises (enveloppe ajustée en fonction du nombre d'agents),**
- **DECIDE de maintenir l'échelonnement des versements de cette prime selon le calendrier suivant :**
  - ✓ Avance de 800 € bruts (par agent à temps plein) en avril 2023,
  - ✓ Avance de 800 € bruts (par agent à temps plein) en août 2023,
  - ✓ Solde en novembre 2023.

Fait et délibéré à Saint Gervais d'Auvergne  
Le 25 février 2023

Le Président,  
Luc CAILLOUX

